
**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE (AGA) DE LA CAISSE
DESJARDINS DE CHICOUTIMI TENUE LE 23 AVRIL 2025, À 18 H 30.**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**1.1. Mot de bienvenue**

La présidente du conseil d'administration, M^{me} Nathalie Gagné, procède à l'ouverture de l'assemblée. Elle est assistée dans l'animation par M^{me} Manon Tremblay, directrice générale, Mme Chantale Parent, présidente du comité Coopération et M^{me} Manon Parent, secrétaire du conseil d'administration, assistée par M^{mes} Josée Tremblay, adjointe à la direction générale et Marilyn Boucher, directrice générale adjointe. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

M^{me} Gagné informe les membres que seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation pourront faire l'objet de présentations et d'informations au cours de l'assemblée. De plus, la formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets, alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours.

1.2. Message du prédisent du Mouvement Desjardins

Une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE**2.1. Règles pour participer à l'AGA**

Les règles de fonctionnement et quelques précisions sont présentées. La présidente rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

La présidente informe que pour la votation en direct, deux scrutateurs doivent être nommés. Elle propose mesdames Josée Tremblay, adjointe à la direction générale et Marilyn Boucher, directrice générale adjointe.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter la nomination.

2.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par M^{me} Manon Parent, secrétaire du conseil d'administration.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024

La présidente informe que le procès-verbal a été déposé sur le site Internet de la Caisse et qu'il n'y aura ni lecture ni résumé.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1. Rapport du conseil d'administration

La présidente du conseil d'administration présente les membres du conseil. Elle fait ensuite le rapport du conseil d'administration.

Elle remercie ensuite les employés ayant 5, 10, 15, 20, 25 et 35 ans de services.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente informe des faits suivants :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport financier

Une capsule vidéo relatant les faits saillants des états financiers de la Caisse est présentée.

La directrice générale, M^{me} Manon Tremblay, présente ensuite le bilan de l'année 2024.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M^{me} Chantale Parent, présidente de comité Coopération, présente le rapport du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question. Toutefois, la présidente informe que nous répondrons individuellement aux personnes qui poseront des questions, dans le jours suivants l'assemblée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Adoption de résolutions spéciales

5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse

Madame Manon Parent, secrétaire, fait la lecture des modifications proposées au règlement intérieur de la caisse.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration recommande d'abroger et d'abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration, notamment afin de faciliter les élections en favorisant l'approche du profil collectif enrichi;

CONSIDÉRANT que la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de quinze (15) à treize (13);

CONSIDÉRANT que les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

CONSIDÉRANT que les postes à abolir sont un poste sortant de charge échéant au 31 décembre 2024, soit à l'assemblée générale annuelle 2025 et un poste vacant au 31 décembre 2025, soit à l'assemblée générale annuelle 2026;

Il est proposé :

D'adopter, par la présente résolution spéciale, la modification suivante au Règlement intérieur de la caisse :

Que l'annexe « A » « Conseil d'administration » option « B », soit modifiée de façon à abroger et à abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration.

Que l'article 8.1 soit modifié de manière à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de quinze (15) à treize (13), les deux (2) postes abolis étant un poste sortant de charge échéant au 31 décembre 2024 soit à l'assemblée générale annuelle 2025 et un poste vacant au 31 décembre 2025, soit à l'assemblée générale annuelle 2026;

Que la présente résolution spéciale entre en vigueur à la clôture de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2025.

La présidente informe qu'à la suite du vote, les modifications sont adoptées, sur proposition dûment appuyée.

5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Une courte capsule vidéo est présentée.

La présidente invite la directrice générale, M^{me} Manon Tremblay, à présenter la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.

Madame Tremblay informe que nos excédents se chiffrent à 15 629 000 \$. À cela nous devons soustraire un montant de 1 902 000 \$ qui correspond aux virements réglementaires en provenance des réserves et à divers ajustements pour un solde à répartir de 13 727 000 \$.

De cette somme, un montant de 2 233 000 \$ sera affecté au paiement de la ristourne, et 11 493 000 \$ sera affecté à la réserve générale.

Ceci nous amène à la proposition de versement pour le montant de la ristourne qui s'élève à un total de 2 905 033 \$ partagé comme suit : un montant de 2 502 511 \$ en ristourne individuelle à nos membres et un montant de 402 522 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu.

En ce qui concerne l'adoption des taux de ristourne, la proposition est la suivante : pour la ristourne sur le volume de détention des produits en caisse, les taux proposés sont de 0,58\$ par 1 000\$ de volume pour les membres particuliers et entreprise.

Le taux établi par la fédération sont de :

- 23\$ / 1 000\$ de prime pour la Ristourne assurances
- 0,58\$ / 1 000\$ d'achats nets pour la Ristourne Carte de crédit
- Un montant maximum de 50\$ pour la Ristourne Produits
- et finalement un montant de 23\$ / 1 000\$ de frais d'honoraires et de commissions pour la Ristourne Services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de versements.

Cette proposition concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et les discussions de ce soir.

5.3. Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

M^{me} Nathalie Gagné et M^{me} Manon Parent agiront respectivement comme présidente d'élection et secrétaire du conseil d'administration.

5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature

M^{me} Manon Parent, secrétaire du conseil d'administration, fait la lecture du rapport du comité de mise en candidature.

Elle présente ensuite les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

Pour le groupe A

- Mme Lina Boivin
- Mme Elisabeth Gauthier
- Mme Cassandra Germain
- M. Paul Lalancette

Pour le groupe B

- Mme Marie Girard

5.3.3. Élection par acclamation

La présidente d'élection informe que les candidats sont élus par acclamation.

5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M^{me} Gagné poursuit avec les précisions en lien avec l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des administrateurs.

Ouverture de la période de votation en différé pour quatre jours

La présidente informe que dès minuit le 23 avril 2025, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 27 avril 2025. Elle donne ensuite des précisions sur l'annonce des résultats.

Les résultats seront publiés sur le site Internet de la Caisse 24 à 48 heures après la période de votation. Cette publication mettra officiellement fin à notre assemblée générale, à moins d'un vote négatif auquel cas, le processus devra être repris une seconde fois.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M^{me} Gagné remercie les membres et les administrateurs pour leur participation et aussi les personnes qui l'accompagnent pour le bon déroulement de l'assemblée.

Finalement, elle remercie le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres et clients.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition des excédents annuels et sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristournes

Les membres ont voté en faveur de la recommandation.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'Assemblée générale annuelle est officiellement levée le 29 avril 2025 à 16 h 40.